





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus : la Mutualité Française poursuit sa mobilisation

Alors que les mesures se renforcent pour lutter contre la propagation du Covid-19, la Mutualité Française poursuit sa mobilisation pour faire face à la crise de santé publique que traverse notre pays. Aux côtés du système hospitalier, l'offre sanitaire et médico-sociale mutualiste s'engage pour maintenir l'accès aux soins et l'accompagnement à domicile des plus fragiles. Les mutuelles veillent aussi à accompagner leurs adhérents devant les difficultés actuelles.

Un réseau sanitaire et médico-social au cœur de la mobilisation

L'ensemble des établissements et services mutualistes se mobilise dans la lutte contre le coronavirus tout en poursuivant les missions de soins et d'accompagnement.

Ainsi, le réseau mutualiste s'engage :

- avec ses hôpitaux, en déprogrammant les patients non urgents pour accueillir les patients atteints du coronavirus des hôpitaux de 1^{ère} ligne ;
- dans ses centres dentaires et polyvalents, avec la prise en charge des soins pour les cas urgents et le suivi en ligne des patients ;
- dans ses crèches, avec l'accueil des enfants des personnels soignants dans plus d'une vingtaine de structures ;
- avec l'ensemble de ses services à domicile pour assurer la continuité des soins et l'accompagnement des personnes les plus fragiles ;
- dans ses Ehpad pour protéger les personnes âgées, leur assurer les soins indispensables, notamment grâce aux téléconsultations largement utilisées dans ses établissements, mais aussi leur assurer un contact sécurisé avec leurs proches, informer les familles et répondre à leurs questions.

La Mutualité Française est particulièrement vigilante à ce que tous les salariés qui poursuivent leurs activités puissent le faire dans le respect des consignes de sécurité et de prévention.

Continuité des droits et de la prise en charge

La Mutualité Française, dans cette période où de nombreux Français ou entreprises peuvent se retrouver en difficulté, travaille avec ses mutuelles aux côtés du Gouvernement pour trouver des solutions adaptées en fonction des situations et assurer une continuité des droits. Le Président de la Mutualité Française a saisi le Gouvernement sur plusieurs points d'inquiétude des mutuelles :

- la prolongation automatique des droits des bénéficiaires de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour éviter toute rupture de couverture ;
- la continuité des droits aux prestations santé pour les personnes en chômage partiel ;
- les délais du versement des indemnités journalières pour les personnes nécessitant un arrêt de travail.



Thierry Beaudet, Président de la Mutualité Française tient à assurer que : « notre devoir est de tout mettre en œuvre pour protéger et accompagner les plus fragiles, mais aussi les citoyens et les entreprises faisant face aux difficultés et aux conséquences de la crise du coronavirus ». « J'ai également lancé <u>un appel à la solidarité</u> aux militants mutualistes pour aider au quotidien ceux qui en ont le plus besoin ».

Aménagement de dispositions réglementaires

Enfin, la Mutualité Française a porté auprès des pouvoirs publics, la nécessité dans cette période de :

- simplifier et adapter les conditions dans lesquelles les assemblées générales et les organes dirigeants des mutuelles se réunissent et délibèrent;
- simplifier, préciser et adapter les règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents à déposer ou publier, notamment celles relatives aux délais.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 540 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 800 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention santé avec plus de 8 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.



Contact presse
Mélody Tonolli
06 76 48 93 55
melody.tonolli@mutualite.fr









Photos de la Mutualité Française disponibles sur **flickr**

Communiqué de presse 2